DEMANDE de BRANCHEMENT
Au RESEAU EAUX USEES, EAUX PLUVIALES
RESEAU EAU POTABLE

L'EAU, C'EST L'AGGLO
HERAULT MEDITERRANEE

IMMEUBLE à BRANCHER	Numéro : Rue : Commune :

DEMANDEUR des TRAVAUX Si la demande concerne deux personnes merci de remplir les deux civilités	**Madame - Monsieur** Nom :..... Prénom: ..... (rayer la mention inutile) Date de naissance :.../..../.....Lieu de naissance : ..... **Madame - Monsieur** Nom :..... Prénom: ..... (rayer la mention inutile) Date de naissance :.../..../.....Lieu de naissance : ..... **Adresse** (si différente de l'adresse des Travaux) : Numéro société :.....Numéro SIRET :..... E. mail : Tel :

DESTINATAIRE des DEVIS § FACTURES (Si maitre d'œuvre ou architecte)	Nom : Adresse :

- Je désire un branchement (écrire le nombre de branchement demandé)

☐ Eau potable ☐ Assainissement ☐ Eaux pluviales ☐ Compteur d'eau

Pour les usagers en assainissement non collectif souhaitant se raccorder il est impératif de fournir :
- l'arrêté du permis de construire ou un document justifiant la surface plancher

Caractéristiques des eaux rejetées : ☐ **DOMESTIQUES**
☐ **AUTRES** (soumis à convention et arrêté du maire)

SI CONSTRUCTION NOUVELLE Permis de construire N° ATV : Délivré le : Nombre de logements à desservir.	Fait à ..... le..... Signature du client

AVIS MAIRIE

AVIS EAU	AVIS ASSAINISSEMENT	AVIS PLUVIAL
Favorable Défavorable	Favorable Défavorable	Favorable Défavorable
Fait à... Le Cachet et Visa maître d'ouvrage	Fait à... Le Cachet et Visa maître d'ouvrage	Fait à... Le Cachet et Visa maître d'ouvrage

AVIS AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

AVIS EAU	AVIS ASSAINISSEMENT	AVIS PLUVIAL
Favorable Défavorable	Favorable Défavorable	Favorable Défavorable
Fait à... Le Cachet et Visa maître d'ouvrage	Fait à... Le Cachet et Visa maître d'ouvrage	Fait à... Le Cachet et Visa maître d'ouvrage

Nous vous rappelons que les raccordements au réseau public d'assainissement sont soumis à la PFAC (participation au financement de l'assainissement collectif) pour les constructions neuves et les maisons existantes en assainissement non collectif souhaitant se raccorder.
La PFAC est calculée en fonction de la surface du plancher de l'habitation.